

Le 12 juillet 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 12 juillet 2010 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Marc Dufresne, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Émilie Naud formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-192-07-10

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 JUILLET 2010

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

aucun

Remis à une date ultérieure :

6t) Facture : BPR infrastructure inc. : réfection de la rue Beauchamp phase II

6v) Facture : LVM inc. : PRECO : 3^e Rang Ouest

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2010

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-193-07-10

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2010

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 14 juin 2010 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance de plusieurs rencontres:

- Avec les propriétaires des terres concernant le cours d'eau vers St-Casimir;
- À l'écho chalet pour promouvoir l'utilisation du bois;
- Concernant le secteur forestier;
- De l'activité « La Caravane » avec la participation de 200 jeunes;
- Du 30^e anniversaire de l'exposition agricole de Portneuf;
- Pour le centre de personnes autonomes et semi-autonomes;
- Avec l'Âge d'or concernant le stationnement des terrains de pétanque, soccer et football;
- Avec l'agent de développement économique du CLD;
- Avec la Chambre de commerce pour l'embauche d'un agent de développement économique du secteur Ouest.

SM-194-07-10

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud

APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de juin 2010 au montant de 205 770,70 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	52 313,58 \$
comptes à payer :	34 657,38 \$
15-06 :	81 542,26 \$
15-06 :	3 705,78 \$
29-06 :	6 321,01 \$
29-06 :	5 083,23 \$
05-07 :	1 212,62 \$
05-07 :	20 934,84 \$

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2010

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 30 juin 2010 et est disposé à répondre aux questions.

SM-195-07-10

OUVERTURE : RUE ROSAIRE-F. SAVARD

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau développement résidentiel;

CONSIDÉRANT le règlement 287-00-2005 N.S. permettant l'ouverture, l'élargissement et le prolongement des rues par résolution;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin

APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil décrète l'ouverture de la rue nommée « rue Rosaire-F. Savard » selon la description technique du 26 mai 2010 minute : 4741, dossier 40A25.

QUE le tracé de rue est conforme et que le Conseil accepte de prendre en charge l'entretien et la maintenance de ladite rue.

QUE la Commission de toponymie soit informée de la modification du nom de la rue Rosaire Savard pour Rosaire-F. Savard.

SM-196-07-10

ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'UTILISATION DU BOIS COMME PRINCIPALE COMPOSANTE DANS LA CONSTRUCTION D'ÉDIFICES PUBLICS ET PRIVÉS

CONSIDÉRANT que la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration;

CONSIDÉRANT que le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton;

CONSIDÉRANT que chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO₂;

CONSIDÉRANT que le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie;

- CONSIDÉRANT** que le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord;
- CONSIDÉRANT** que l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière;
- CONSIDÉRANT** que le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales;
- CONSIDÉRANT** que la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois;
- CONSIDÉRANT** que la ville est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois;
- CONSIDÉRANT** que la Ville, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne

APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Ville privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés.

QUE la Ville, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois.

QUE la Ville encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice.

QUE la Ville favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets.

QUE la Ville fasse connaître, par les moyens de communications disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction.

QUE la Ville joigne les rangs de la Coalition bois Québec.

QUE le directeur général / greffier-trésorier fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes :

- Le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;
- La Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- La Ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- L'Union des municipalités du Québec ou la Fédération des municipalités du Québec;
- Le représentant de la circonscription à l'Assemblée Nationale, le Député de Portneuf.

SM-197-07-10

DÉROGATION MINEURE : F-8573-70-4985

CONSIDÉRANT les explications devant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de monsieur Pierre Chabot, propriétaire du Centre d'hébergement Mirodor Inc., afin de mener à terme son projet d'agrandissement;

CONSIDÉRANT que la marge de recul arrière minimale requise à la grille du règlement de zonage (no 221 N.S.) de la Ville pour la zone Mb-1 est de cinq (5) mètres et qu'afin d'être conforme à la présente réglementation, selon le projet soumis à la Ville, une dérogation mineure doit être accordée pour que la dite marge de recul arrière soit portée à trois (3) mètres sur le côté nord-est de la bâtisse à construire;

CONSIDÉRANT l'ajout substantiel de onze (11) unités d'hébergement pour les personnes âgées au présent Centre d'hébergement Mirodor;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement procure un nouvel actif pour la Ville de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT que ce projet présente un préjudice minime pour le voisinage;

CONSIDÉRANT que le refus de la présente demande causerait un préjudice important au bien-être des bénéficiaires;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus par la grille d'analyse des demandes de dérogations mineures fournie par la MRC de Portneuf et remplie par tous les membres présents du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de requêtes ou d'objections par les citoyens à l'assemblée de consultation publique tenue le 12 juillet 2010 à 19h30;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accorde la dérogation mineure demandée, étant donné l'ensemble des énoncés cités précédemment.

SM-198-07-10

**AVIS DE LA VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES
CONCERNANT LE PROJET D'ENTENTE RELATIF À LA
DEMANDE D'AUTORISATION À PORTÉE COLLECTIVE
PRÉSENTÉE PAR LA MRC DE PORTNEUF À LA CPTAQ
(DOSSIER 365499)**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, dans le cadre de sa résolution CR 225-11-2009, a adressé une demande d'autorisation à portée collective à la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que cette démarche vise à déterminer, selon une vision globale du territoire agricole de la MRC de Portneuf, dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles résidences peuvent être implantées en zone agricole selon les deux volets prévus à l'article 59 de la loi;

CONSIDÉRANT que les négociations tenues entre la MRC de Portneuf, l'UPA et la CPTAQ ont permis d'établir un projet d'entente relativement aux cas et aux conditions d'implantation des utilisations résidentielles en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le résultat de cette négociation apparaît à l'intérieur du document intitulé « Compte rendu de la demande et orientation préliminaire » signifié par la CPTAQ en date du 16 juin 2010;

CONSIDÉRANT que la décision d'une autorisation de la CPTAQ dans le sens de l'orientation préliminaire signifiée est conditionnelle à l'obtention d'un avis favorable de la MRC, de l'UPA et de chacune des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT que le résultat de cette négociation tient compte des particularités de la zone agricole

et apparaît avantageuse pour la ville de Saint-Marc-des-Carières;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières signifie à la CPTAQ et à la MRC de Portneuf son accord sur le projet d'entente relatif à la demande d'autorisation à portée collective contenu à l'intérieur du document intitulé « Compte rendu de la demande et orientation préliminaire » transmis par la CPTAQ en date du 16 juin 2010.

SM-199-07-10

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES PARCS : RÉFECTION DU BOULEVARD BONA-DUSSAULT**

CONSIDÉRANT que la Ville doit présenter une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour permettre les travaux de réfection sur le boulevard Bona-Dussault;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières autorise BPR infrastructure inc. à soumettre au nom de la Ville, une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention de l'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux de remplacement de l'émissaire pour la réfection du boulevard Bona-Dussault.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières certifie que le projet présenté ne contrevient à aucun règlement municipal.

SM-200-07-10

**HONORAIRES PROFESSIONNELS : ÉTHIER AVOCATS INC. :
RÉCLAMATION DE TAXES**

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une opinion juridique sur la récupération de la taxe de ventes du Québec;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel

APPUYÉE DE madame Émilie Naud

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le directeur général / greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Ville le contrat de services de Planitaxe (Éthier avocats inc.) concernant la récupération de la TVQ à 100% ainsi que la préparation d'une opinion juridique ayant un coût maximal de 7 500\$, taxes en sus.

SM-201-07-10

**DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 : RUE MATTE PHASE IV :
CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF INC.**

CONSIDÉRANT les travaux exécutés à ce jour;

CONSIDÉRANT les recommandations de Génivar;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel

APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil paie le décompte progressif #1 pour les travaux réalisés sur la rue Matte phase IV par Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 340 888,99 \$, taxes en sus.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-04004-711 payé à même le règlement 297-00-2000-E.

SM-202-07-10

**DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 : CENTRE RÉCRÉATIF
CHANTAL PETITCLERC : MÉCANARC INC.**

CONSIDÉRANT les travaux exécutés à ce jour;

CONSIDÉRANT les recommandations de Roche ltée et de
Côté Chabot Morel, architectes;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin

APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil paie le décompte progressif #1 pour les travaux réalisés au Centre récréatif Chantal Petitclerc par Mécanarc inc. au montant de 201 182,26 \$, taxes en sus.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-08021-711 payé à même le règlement 297-00-2000-E.

SM-203-07-10

**DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 : CENTRE RÉCRÉATIF
CHANTAL PETITCLERC : CIMCO**

CONSIDÉRANT les travaux exécutés à ce jour;

CONSIDÉRANT les recommandations de Roche ltée;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud

APPUYÉE DE madame Émilie Naud

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil paie le décompte progressif #1 pour les travaux réalisés au Centre récréatif Chantal Petitclerc par CIMCO au montant de 52 812,81 \$, taxes en sus.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-08021-711 payé à même le règlement 297-00-2000-E.

SM-204-07-10

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : RÉFECTION DE LA
TOITURE : CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**

CONSIDÉRANT la détérioration d'une partie de la toiture du Centre communautaire et culturel;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel

APPUYÉE DE madame Émilie Naud

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le directeur général / greffier-trésorier à faire un appel d'offres pour la réfection d'une partie de la toiture du Centre communautaire et culturel aux contracteurs suivants : Toitures Maurice Bédard inc., Toiture Qualitoit et Toiture Arsenault.

SM-205-07-10

**DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR
UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE**

CONSIDÉRANT que les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Marc-des-Carières a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la ville de Saint-Marc-des-Carières que monsieur Guy Denis, maire, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
APPUYÉE DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières demande à la Ministre de la Justice de désigner monsieur Guy Denis, maire, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages et des unions civiles sur son territoire.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Ministre de la Justice, madame Kathleen Weil.

SM-206-07-10

**FRAIS DE SERVICES POUR LE CÉLÉBRANT DÉSIGNÉ POUR
UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE**

CONSIDÉRANT que le Maire offre le service de célébrant désigné pour un mariage civil ou une union civile;

CONSIDÉRANT que les coûts de services d'un mariage civil ou une union civile représentent :

- Hôtel de ville : 250,\$ taxes en sus
- Dans la municipalité : 333,\$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le célébrant désigné soit payé pour les services rendus tels que :

- Célébration à l'Hôtel de ville : 75,\$
- Célébration dans la municipalité : 100,\$

SM-207-07-10

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC: RÉFECTION DU BOULEVARD
BONA-DUSSAULT : AUTORISATION DE SIGNATURES**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
APPUYÉE DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Maire et le directeur général / greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente avec le Ministère des transports du Québec pour la réfection du boulevard Bona-Dussault.

SM-208-07-10

PROTOCOLE D'ENTENTE : TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD BONA-DUSSAULT : TRAVERSE DU CANADIEN NATIONAL : AUTORISATION DE SIGNATURE

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Maire et le directeur général / greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente avec le Canadien National, s'il y a lieu, pour la réfection du boulevard Bona-Dussault et la traverse du Canadien National.

SM-209-07-10

**MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE PRECO:
AUTORISATION DE SIGNATURES**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Maire et le directeur général / greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente modifié avec le Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire pour le programme PRECO s'il y a lieu.

SM-210-07-10

**FACTURE : ROCHE LTÉE : CENTRE RÉCRÉATIF CHANTAL
PETITCLERC**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #0132635 au montant de 63 759,36 \$, taxes en sus, pour le changement du système de réfrigération et l'agrandissement au Centre récréatif Chantal Petitclerc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-08021-711 payé à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-211-07-10

**FACTURE : CÔTÉ CHABOT MOREL, ARCHITECTES : CENTRE
RÉCRÉATIF CHANTAL PETITCLERC**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #3360 au montant de 2 220,32 \$, taxes en sus, pour le changement du système de réfrigération et l'agrandissement au Centre récréatif Chantal Petitclerc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-08021-711 payé à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-212-07-10

FACTURE : CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF INC. :
DÉCOMPTE PROGRESSIF #3 :RUE SAUVAGEAU

CONSIDÉRANT les travaux terminés;

CONSIDÉRANT les recommandations de BPR infrastructure inc.;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil autorise le paiement final du décompte progressif #3 au montant de 2 499,09 \$, taxes incluses, pour la réfection de la rue Sauvageau à Construction & Pavage Portneuf inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-04016-711 payé à même le règlement 294-00-2008-E.

SM-213-07-10

FACTURE : BPR INFRASTRUCTURE INC. : RÉFECTION DE LA
RUE BEAUCHAMP PHASE II

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
APPUYÉE DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #15019770 au montant de 6 800,\$, taxes en sus, pour la réfection de la rue Beauchamp à BPR infrastructure inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-04022-711 payé à même le fonds réservé « carrières et sablières » #59-15900-000.

SM-214-07-10

FACTURE : MAURICE CHAMPAGNE, ARPENTEUR-
GÉOMÈTRE : RUES MATTE ET ROSAIRE F. SAVARD

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #10-M4754 au montant de 645,\$, taxes en sus, pour le certificat de piquetage et d'implantation des

emprises rues Matte et Rosaire F. Savard à Maurice Champagne, arpenteur-géomètre.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-04004-711 payé à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-215-07-10

**FACTURE : SIP TÉLÉCOM : MODIFICATIONS DES LIGNES
TÉLÉPHONIQUES**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1987 au montant de 8 503,11 \$, taxes en sus, pour la modification des lignes téléphoniques à SIP Télécom.

SM-216-07-10

**FACTURES : TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY :
HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures au montant de 9 266,50 \$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels à Tremblay Bois Mignault Lemay dont voici le détail, taxes en sus :

#78758	Général	66,55 \$
#78760	Projet habitation coopérative	2 334,15 \$
#78761	Projet de réfection à l'aréna	2 879,95 \$
#78762	Carrières et sablières	2 091,70 \$
#78763	Règles concernant contrat fractionné	293,75 \$
#78764	Projet de regroupement avec St-Gilbert	816,50 \$
#78767	Service première ligne	783,90 \$

SM-217-07-10

**FACTURE : CÔTÉ CHABOT MOREL, ARCHITECTES : CENTRE
RÉCRÉATIF CHANTAL PETITCLERC**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #3405 au montant de 3 815,75 \$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels au Centre récréatif Chantal Petitclerc à Côté Chabot Morel, architectes.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-08021-711 payé à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-218-07-10

HOMMAGE AU CURÉ GÉRARD SYLVAIN : DÉPART

CONSIDÉRANT le départ du curé Gérard Sylvain prévu pour le 15 août 2010;

CONSIDÉRANT l'implication de monsieur Gérard Sylvain dans notre communauté depuis six (6) ans;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire lui rendre hommage pour ses années de services;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil paie le coût du cocktail d'honneur au montant d'environ 500,\$.

QUE le Conseil félicite et remercie monsieur Gérard Sylvain de son dévouement pour notre communauté.

SM-219-07-10

**PROPOSITIONS DE VENTE : LOTS DE FER , ROBINETS,
TOILETTES ET SECTIONS DE PORTES DE GARAGE**

CONSIDÉRANT l'article 28.1.1.0.1 de la *Loi des cités et villes*;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions dont voici le détail :

Marcel Gosselin	450,00 \$
Serge Grondines	300,50 \$
Pierre Gravel	226,00 \$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la proposition de monsieur Marcel Gosselin soit acceptée étant la plus haute soumission.

SM-220-07-10

**DEMANDE : TOURNOI DE GOLF : CLUB LIONS
DESCHAMBAULT-GRONDINES**

CONSIDÉRANT la demande du Club Lions Deschambault-Grondines pour participer à un tournoi de golf;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil achète deux cartes pour le souper seulement au montant de 90,\$ pour le tournoi de golf, qui aura lieu samedi 18 septembre 2010 au Club de golf des Pins, au Club Lions Deschambault-Grondines.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-221-07-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
APPUYÉE DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h50.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. Guy Denis, maire